



SYNDICAT CGT de POINT P MBM

19 place St Sernin 31070 TOULOUSE Cedex 7

Courriel : contact@cgtpointpmbm.fr

Sites : www.cgtpointpmbm.fr et <http://cgstgobainbatiment.blogspot.fr/>

Téléphone des Délégués Syndicaux CGT :

Arnaud 06 32 96 89 99 / Denis 06 08 82 68 11 / Emma 06 08 82 67 58

RESULTATS DES ELECTIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Les membres du Comité d'Entreprise ont été élus le 24 mars 2015. Les candidats CGT ont obtenu 200 voix, 134 dans le 1^{er} collège (ouvriers-employés), soit une représentativité de 40% et 66 dans le 2^{ème} collège (techniciens-agents de maîtrise) et une représentativité de 26%.

Ce résultat est la reconnaissance de l'engagement, du travail de terrain et des actions du syndicat CGT envers les salariés.

Merci pour votre soutien et votre confiance qui nous permettront de défendre, avec vous et au mieux, l'intérêt général des salariés.

Les élus et représentant syndical CGT au CE sont :

- Titulaires : Emma DEMENITROUX (site de Toulouse), Denis ROBERT(Nîmes) et Arnaud BOURGUIGNON (Saillagouse),
- Suppléants : Bruno CATANIA (Béziers), Christian JOANNY (Rodez) et Jean Luc FOSSE (Auch),
- Représentant syndical au CE : Charly GUI SOLIA (Nîmes).

RESULTATS DES ELECTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL

Quasiment tous les candidats CGT aux élections des délégués du personnel ont été élus dans leur site respectif, sauf à Béziers, Rodez BPE et Tarbes.

Il y a des délégués du personnel CGT dans les sites d'Auch, Aude PO BPE Baixas, Montpellier, Nîmes, Perpignan, Rodez, Toulouse, Toulouse Pyrénées BPE.

NEGOCIATIONS DANS L'ENTREPRISE

Suite au **PV de désaccord**, les décisions unilatérales de la direction en matière de **salaires** pour 2015 se résument à une enveloppe de 0,7% de la masse des salaires mensuels de base bruts comprenant les augmentations individuelles (y compris les promotions-évolutions) ; l'impact sur 2015 de la revalorisation des minima conventionnels et de la prime d'ancienneté ; l'impact de l'évolution mécanique annuelle de de la prime d'ancienneté.

Sachant que les mesures découlant de l'application de la convention collective représenteraient 0,4% de la masse salariale, vous voyez ce qui reste pour votre salaire.

Si vous faites partie des 175 personnes payées au minimum conventionnel, votre salaire augmentera de 0,5%, mesure applicable au 1^{er} janvier 2015.



**Dividendes-
formidables
Salaires-fort
minables**



LA CRISE ? PAS POUR TOUS !

Le 25 février 2015, le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain, a arrêté les éléments de la rémunération de M. Pierre-André de CHALENDAR, Président-Directeur Général, **le montant brut total de la rémunération fixe et variable** due à M. Pierre-André de CHALENDAR au titre de l'exercice 2014 s'établit donc à **2 278 100 €**.

Les directions n'entendent aucune revendication et ne propose que des miettes. **Mais de plus en plus de salariés Point P sont en colère et agissent contre la politique d'austérité salariale et sociale de Saint-Gobain Distribution Bâtiment.**

En ce début d'année 2015, des salariés de Point P Ile de France en grève ont bloqué la plateforme logistique de Brie et précédemment c'étaient ceux de Comasud qui ont fait grève et se sont rassemblés sur 2 sites de l'entreprise.

Face à l'austérité et ses impacts destructeurs tant socialement, économiquement et démocratiquement, d'autres actions pourraient avoir lieu.

Temps de travail : la direction persiste dans son projet d'annualisation du temps de travail qu'elle justifie par une saisonnalité de l'activité et pour mieux suivre dit-elle les heures supplémentaires.

La saisonnalité, qui existe depuis toujours, se résume à 2 baisses notables de chiffre d'affaires en août et décembre-janvier. Concernant les heures supplémentaires, rien n'empêche les directions de les pointer, les payer et quand elles sont récupérées en repos, que ce soit avec la majoration.

Des salariés disent être plutôt satisfaits de leurs horaires actuels mais se montrent très réticents voire opposés à l'annulation du temps de travail du fait des conséquences négatives sur leur vie professionnelle et personnelle.

Tenant compte de cela, la CGT demande le maintien du système actuel. 35h hebdomadaire ou une variation de la durée sur 4 semaines maximum, le paiement ou la récupération en repos des heures supplémentaires avec majorations dès la 36^{ème} heure, des horaires en concertation avec les salariés et tenant compte des contraintes familiales et sociales, la possibilité pour les salariés de conserver des jours ou demi-journées de repos ou ARTT. La CGT estime également que les forfaits jours ne devraient concerner que les cadres.

Prochaines négociations : égalité professionnelle, contrats de génération, intéressement.

En matière d'égalité professionnelle et de mixité, la CGT revendique :

- Une plus grande part des femmes dans l'entreprise (24% de femmes dans la branche négoce de matériaux, 18% dans l'entreprise) et favoriser leur accès aux métiers de vente et d'encadrement,
- Salaire égal pour un travail de valeur égale, suppression de tous les écarts de rémunération,
- Reconnaissance et valorisation des qualifications de toutes et tous,
- Juste représentation des femmes dans les formations, dans les promotions, déroulement de carrière et durée de passage entre 2 échelons identique pour les femmes et les hommes,
- Jours pour enfants malades ouverts aux deux parents et rémunérés.

